

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional MAURICE RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. BROUCARET à Mme BUTORI

SECRETARE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 5 - CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23/24 AVEC LE LYCEE CASSIN ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Cette convention vise à établir une coopération fructueuse entre le Lycée René Cassin (en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine) et le Conservatoire Maurice Ravel, deux institutions scolaires géographiquement proches. Elle a pour objectif de favoriser les échanges pédagogiques et culturels au bénéfice des élèves et de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de ces deux établissements.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Cette convention réaffirme le partenariat entre le Lycée René Cassin et le Conservatoire Maurice Ravel. Elle se concrétise à travers les actions suivantes :

- Horaires Facilités : Les lycéens bénéficieront d'aménagements d'horaires afin de faciliter leur participation aux activités du conservatoire.
- Valorisation de l'Option Musique : Le conservatoire s'engage à mettre en valeur l'option musique proposée par le Lycée René Cassin, en favorisant la collaboration entre les enseignants et en encourageant la participation des élèves à des projets musicaux communs.
- Mise à disposition du studio de danse : le Lycée René Cassin mettra à disposition du Conservatoire Maurice Ravel son studio de danse pour des répétitions et des cours, dans le but de renforcer la formation en danse pour les élèves du conservatoire.
- Actions de Médiation Culturelle : Le conservatoire accueillera les lycéens du Lycée René Cassin pour des actions de médiation culturelle, favorisant ainsi les échanges interculturels et la sensibilisation à l'art et à la musique.

Il est demandé à la régie autonome, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le lycée René Cassin et la Région Nouvelle-Aquitaine, dont le projet est annexé au présent rapport.

DONT ACTE